



## **Association Watsu France**

### **Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle**

*La réunion de l'association Watsu France s'est tenue le 26 mai 2013, au 21 rue Lamartine, 75009 Paris.*

*Sont présents à l'assemblée générale : Valérie Baeteman, Guy Despont, Ophélie Goffart, Magali Kuboyama, Georges Künzler, Sylvie Laurensen, Christine Mauneau, Philippe Quillien, Virginie Sueres et Hélène Tanguy.*

*Sont représentés par une procuration remise à l'un des adhérents présents : Mariepol Blum-Gaudry, Alain Fages, Martine Gensollen, Bernadette Guénoù, Hyojong Kim, Martine Réan, Armelle Renaud, Thomas Dilan.*

*En raison des règles relatives au nombre des procurations, les procurations de Valérie Hamoniaux et Jocelyne Bazureau ne peuvent être utilisées.*

*Les adhérents présents ou représentés sont au nombre de 18 au total.*

*Sylvie Laurensen, trésorière de l'association, confirme que tous les membres présents ou représentés sont à jour de cotisation.*

*Le président Philippe Quillien ouvre la séance à 11h10 en rappelant l'ordre du jour approuvé par le bureau pour cette assemblée générale annuelle.*

## **I. DÉLIBÉRATIONS**

### **① Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 2013**

Philippe rappelle que ce procès-verbal figure dans le dossier électronique envoyé à tous les adhérents et dans le dossier papier remis aux adhérents présents lors de l'assemblée générale.

*Le procès-verbal de l'assemblée générale 2012 est approuvé à l'unanimité.*

### **② Rapport moral du président**

Philippe commence par constater que jamais les adhérents présents à l'assemblée générale n'ont été aussi peu nombreux. L'absence de deux formateurs s'explique par les formations de Watsu qu'ils sont en train d'assurer, l'une de ces formations à Paris expliquant elle-même l'absence de plusieurs étudiants. Une autre raison semble aussi que, lorsque le comité directeur a fixé la date, il n'a pas pensé à la fête des mères, et cela explique certaines absences. Enfin, 2013 n'est pas une année électorale, puisque le comité directeur a été élu en 2011 pour trois ans.

Cette assemblée réduite et conviviale aura l'occasion d'examiner des thèmes importants, comme la réforme et la présentation du programme de Watsu France et la baisse (partielle) du montant de la cotisation.

Philippe annonce qu'il abordera trois thèmes principaux pour rendre compte de l'activité de Watsu France depuis l'AG 2012.

## ① Il commence par donner et commenter quelques chiffres.

En 2012, le **nombre des adhérents** a dépassé – de peu – le niveau de 2010 et est le plus élevé que nous ayons atteint : 98 membres (alors que, pour la première fois depuis la création de Watsu France, il avait diminué en 2011, par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 80 adhérents). Un bémol : les coordonnées d'une dizaine d'adhérents nous sont parvenues trop tard pour leur envoyer une carte.

À Watsu France, le **nombre des praticiens certifiés** s'élève toujours à 10, mais l'un d'eux vit maintenant à l'étranger. Philippe note que trois de ces praticiens ne figurent pas sur notre site Internet et que, dans deux cas, cela s'explique par l'absence de bassin pour exercer. Du point de vue géographique, la moitié des praticiens exercent sur Paris. Par ailleurs, deux prestataires de Watsu sont actuellement membres de Watsu France.

Au cours de l'année 2012, **36 stages de formation** se sont déroulés sous l'égide de Watsu France, contre 20 en 2011, 26 en 2010, 16 en 2009 et 6 en 2008. Mais cela comprend une dizaine de stages d'une journée, dont 8 Introductions au Watsu. En ce qui concerne l'année 2013, une quinzaine de stages ont déjà eu lieu dans le cadre de Watsu France et sept autres figurent pour l'instant sur le planning. Philippe se réjouit que Watsu France continue d'accueillir des formateurs extérieurs comme Arjana Brunswiler, Shinzo Fujimaki, Hélène Todorovitch ou, en 2013, Barbara Aubry.

Enfin, il signale que nous continuons d'avoir une **marge de manœuvre financière**, comme la trésorière le montrera dans son rapport financier, avec près de 10 000 euros sur les comptes de l'association.

## ② Le deuxième thème concerne la communication de Watsu France.

Philippe commence par un point relativement peu visible, à savoir la **messagerie de Watsu France**. Depuis le mois de juin 2011, elle fait l'objet d'une gestion méthodique, impartiale et transparente :

- utilisation de réponses-types rédigées en fonction des principales demandes (séance, femme enceinte, problème de santé, formation, formation d'un professionnel de l'eau ou du toucher...);
- sauf pour les demandes de séances dans les régions où il n'existe qu'un seul praticien, pas de communication de coordonnées personnelles.

Philippe signale que la messagerie de Watsu France a connu de graves dysfonctionnements à la fin de l'année 2012 : pas de messages reçus durant le mois de novembre (problème technique) et presque pas en décembre (sauf des spams ou des courriels-tests). Pourtant, le site de Watsu France continuait d'être beaucoup visité, comme le montrent les statistiques données dans le dossier (environ un millier de visiteurs uniques chaque mois). Depuis ce début d'année, nous recevons une dizaine de courriels intéressants par mois.

Un type d'action plus visible est la **participation aux salons**. De ce point de vue, l'AG prend place dans une période intermédiaire.

D'une part, nous avons participé au salon Bien-être, médecine douce & thalasso du mois de février 2012, comme il en a été rendu compte lors de la dernière AG.

D'autre part, nous allons participer au prochain salon Zen au début du mois d'octobre 2013. Des négociations sont en cours pour obtenir un aménagement tarifaire. Et nous nous posons la question de la participation à un salon non parisien.

Par ailleurs, conformément à une proposition du bureau et une décision du comité directeur, deux des supports élaborés pour le salon Bien-être de 2012 sont remis aux adhérents pour favoriser leur diffusion :

- le **fichier PDF du dossier de presse** présentant l'association et les différentes disciplines de travail corporel aquatique enseignée à Watsu France est remis à chaque nouvel adhérent avec le droit de l'utiliser dans ses démarches ;
- dans la pochette de l'AG, chaque adhérent a trouvé **15 exemplaires du dépliant** destiné à présenter l'association (tiré à 1000 exemplaires en prévision du prochain salon).

Chacun a conscience que notre **site Internet** continue de se montrer encore très loin du Web 2.0 ! Mais, en l'absence d'engagement des principaux professionnels – qui en seront les premiers bénéficiaires, le projet de nouveau site n'a pas avancé. Nous avons simplement procédé au toilettage de la page calendrier de façon à

rendre les formations plus visibles et lisibles.

Enfin, en ce qui concerne la revue de l'association, *Le Souffle de l'eau*, Philippe avait indiqué lors de la dernière AG qu'il n'était pas raisonnable ni très sain qu'il continue d'être l'auteur des trois quarts des textes, Ophélie Goffart et Marie-Noëlle Delas prenant en charge le dernier quart restant. C'est la raison pour laquelle il a décidé d'en suspendre la parution.

### ③ **Philippe consacre le troisième point du rapport au fonctionnement de Watsu France.**

Il note le fonctionnement harmonieux du **bureau** où tous les débats et toutes les décisions ont été placés sous le signe de cette fluidité et de cette confiance que l'on apprécie dans le travail corporel aquatique.

Cette fluidité s'est également retrouvée dans les réunions du **comité directeur**. En raison d'une difficulté croissante à remplir la condition de quorum, nous avons expérimenté le recours à skype. Même si, malgré un abonnement Premium, les conditions sonores ne sont pas idéales, cela a permis aux membres non parisiens, Xavier Boisson, Elvira Ilming et Sylvie Laurensen, de participer à ces réunions. Cette formule est notamment adaptée lorsque les questions à traiter sont relativement simples.

En ce qui concerne les **groupes de travail** mis en place en mai-juin 2011 pour démocratiser l'initiative et l'action au sein de Watsu France, Philippe avait, lors de l'AG de mai 2012, pris acte de leur très maigre bilan, puisque seul le groupe Salons s'est montré actif. Mais par définition son activité est intermittente et sa responsable semble avoir quitté le monde du Watsu.

Quant au groupe Piscines, le plus populaire, il n'a finalement rien produit, ni le guide des bassins d'eau chaude qui était son objectif principal, ni même une fiche-type pour rendre compte des caractéristiques d'un bassin.

Du côté des **formateurs** de Watsu France, l'apaisement des relations depuis juillet 2011 s'est globalement maintenu avec, de temps à autre, une de ces « crises » qui rythment malheureusement la vie de Watsu France. Derrière toutes ces crises, on trouve souvent des considérations ou des intérêts professionnels et financiers, mais aussi parfois des malentendus ou des différences culturelles, par exemple dans le rapport à la règle et au droit. Pour prévenir les problèmes liés au paiement des redevances, les formateurs ont décidé de proposer au comité directeur un système de contributions forfaitaires.

D'une autre de ces oppositions, est sorti un accord pour revoir la règle relative au tarif minimum de cours d'une manière favorable aux étudiants, puisque la possibilité de faire des Watsu Basic à 160 euros par exemple devrait être confirmée par le comité directeur.

Pour conclure, Philippe rappelle que, dans le monde aquatique, **Watsu France** est le seul institut de formation géré par une association démocratique dont les adhérents sont non seulement des formateurs, mais aussi des praticiens et des étudiants. Tous ces adhérents ont bien sûr des personnalités, des philosophies, des cultures et des intérêts différents et parfois opposés. Notre défi consiste à surmonter ces différences pour trouver non seulement un modus vivendi, mais un nouvel élan.

*Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.*

Ce rapport moral permet l'ouverture de **plusieurs débats**.

① En ce qui concerne la **participation à un salon non parisien**, Philippe rappelle qu'en 2012, il a proposé – sans succès – de faire un salon dans le sud-ouest en raison de nombre des formations se déroulant dans cette région. Et, sur la suggestion de Georges Künzler, nous allons étudier la participation à un salon suisse ou lyonnais. Tout le monde convient rapidement qu'un salon à Lyon permettrait une meilleure synergie. Valérie Bateman, qui est lyonnaise, fait le point sur les différents salons, le plus intéressant semblant le salon Primevère qui se déroule chaque année au début des vacances d'hiver. Elle se propose de demander un devis aux organisateurs qu'elle connaît.

② Photographe de profession, Virginie Sueres, intervient pour regretter que Watsu France n'ait pas fait appel à un professionnel pour concevoir le **dépliant de Watsu France** (élaboré sur le site de Vistaprint). Elle-même dit d'ailleurs avoir en vain proposé ses compétences de direction artistique au groupe Communication lorsqu'il a été créé. Et elle renouvelle sa proposition. Sur le premier point, Philippe confirme qu'une précédente assemblée

générale a refusé le recours à des professionnels rémunérés pour la conception d'un dépliant.

Un débat s'engage sur la possibilité d'envoyer à chaque adhérent ce dépliant sous une forme imprimée (mais un envoi par la poste serait très lourd en termes de gestion et de finances) ou électronique (en scannant le dépliant, car le fichier PDF de Vistaprint n'est pas exploitable). Plusieurs participants émettent toutefois des doutes sur l'intérêt d'un envoi systématique.

③ Ophélie Goffart, qui était responsable du groupe de travail Communication, souligne la difficulté de créer un nouveau **site Internet** en respectant les procédures démocratiques en vigueur dans Watsu France, comme la nécessité de faire valider par le comité directeur les principaux éléments du projet (charte technique, charte graphique, etc.). Elle émet le souhait que soit prévue une procédure de délégation de projet permettant d'agir plus simplement et rapidement. Philippe rappelle que l'assemblée générale ne saurait prendre de décision sur ce point, qui ne figure pas à l'ordre du jour, mais s'engage à le soumettre prochainement au comité directeur.

④ Guy Despont fait le point sur son expérience de présentation du Watsu dans les **piscines publiques** du Val-d'Oise et encourage les adhérents à explorer cette voie dans leur région.

### ③ **Approbation du rapport financier de la trésorière et appréciation du budget de l'exercice suivant**

La trésorière, Sylvie Laurenson, appelle à vérifier le tableau récapitulatif de la comptabilité dans le dossier remis à chaque adhérent et elle donne quelques précisions sur son contenu.

Elle corrige le nombre d'adhérents mentionné dans ce tableau, les délais de régularisation de la situation de certains adhérents l'ayant induit en erreur. Pour 2012, cela donne 98 adhérents dont une trentaine « d'adhérents historiques ».

Il n'y a jamais eu autant de cours annoncés sur le calendrier de Watsu France, mais beaucoup ont été annulés et au final 36 cours ont donné lieu à versement de redevances à l'association pour un montant global de 1727.57 euros. Sylvie précise à quelle hauteur chaque membre du plenum a abondé le compte de Watsu France de manière directe ou en tant qu'organisateur.

Elle explique la baisse du solde positif de l'année – 1653 .63 euros – par le coût financier du salon Bien-être, médecine douce et thalasso qui a été de 1796.04 euros.

Au moment de l'assemblée générale, le solde positif des comptes de Watsu France s'élève à 10197.73 euros.

## Bilan financier et comptable 2012 (en euros)

Recettes		Dépenses	
<b>98 Adhérents</b>	1960.00	Frais de tenue de compte	89.98
<b>9 Redevances Praticiens</b>	450.00	Frais de paiement par carte bancaire	0.97
<b>5% sur les recettes des cours</b>	1727.57	Assurance MAIF	279.92
<b>Don sur le salon</b>	100.00	Salon Bien-être	1796.04
		Stand	1135.00
		Flyers	327.73
		Dossier de presse	183.31
		DVD	150.00
		Nom de Domaine Internet	14.35
		Renouvellement Hosting	64.24
		Modification Calendrier de WF	28.33
		Frais AG 2012	299.11
		Location de salle	180.00
		Impression dossiers	87.86
		Collations	31.25
		Carnets de reçus	11.00
<b>Total des recettes</b>	<b>4237.57</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>2583.94</b>
<b>Solde de l'année</b>	<b>+ 1653.63</b>		
<b>Solde de trésorerie au 27/05/2013</b>	<b>+ 319.06 sur le compte courant</b>		
	<b>+ 9878.67 sur le livret</b>		

*Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.*

*14h : La séance est suspendue pour le déjeuner.*

*15h44 : Reprise de la séance.*

### ④ Montant des cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

Le président rappelle que le montant de la cotisation s'élève à 20 euros pour les membres adhérents et 100 euros pour les membres bienfaiteurs. Au demeurant, Watsu France n'a jusqu'à maintenant pas compté de membres bienfaiteurs, même si des dons ont parfois été faits. Quant au montant pour les membres adhérents, il est inchangé depuis 2008.

Philippe présente une proposition unanime du plénum des formateurs consistant à diminuer de moitié le montant de cette cotisation lorsque l'adhésion intervient au cours du dernier trimestre de l'année civile (après le 1<sup>er</sup> octobre).

Le principe même de la diminution suscite des réserves. Ophélie Goffart préférerait un maintien du montant actuel avec une explication ou même une augmentation des services rendus aux adhérents (certains proposent ainsi de remettre à tous les adhérents des dépliants de l'association). Philippe rappelle que chaque formateur a la responsabilité d'expliquer l'intérêt de cette cotisation en remettant à chaque étudiant un document intitulé « Cotisation d'adhésion » qui mentionne notamment « le bénéfice d'une assurance pour l'ensemble des activités

effectuées dans le cadre de Watsu France ».

Georges Künzler évoque la difficulté qu'il éprouve à exiger une cotisation de 20 euros qui ne sera valide que deux mois.

Sylvie Laurenson indique qu'en 2012, la diminution proposée aurait concerné 34 adhésions et entraîné par conséquent une perte de 340 euros.

D'autres modalités de diminution sont également examinées. Par exemple, toute cotisation de 20 euros faite après le 1<sup>er</sup> octobre d'une année N, serait valable jusqu'à la fin de l'année N+1.

Finalement, sur la suggestion de Georges, il est décidé de distinguer deux votes, un premier sur le maintien ou la diminution de la cotisation et, le cas échéant, un second sur la modalité de la diminution :

- le principe de la diminution est approuvé par 13 voix contre 5 ;
- la formule de la diminution de moitié est approuvée par 8 voix, celle de l'extension de la validité à l'année postérieure reçoit 4 suffrages, plus 6 abstentions.

*La proposition consistant à abaisser à 10 euros le montant de la cotisation lorsque l'adhésion intervient après le 1<sup>er</sup> octobre est donc adoptée.*

#### **⑤ Approbation du règlement intérieur modifié par le comité directeur**

Le président invite les participants à lire l'article 17 modifié du règlement intérieur qui figure dans le dossier de l'AG. Il indique le contexte et l'objectif des deux alinéas ajoutés à propos des intervenants « extérieurs ».

*Les propositions de modification du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité.*

#### **⑥ Avis sur la réforme du programme de formation souhaitée par le plénum des formateurs (délibération unanime du 6 mai 2013) et examen de la présentation de ce nouveau programme**

Philippe rappelle que la réforme effectuée en 2012 vise à aligner le programme de formation de Watsu France sur celui de WABA. Toutefois, le programme de Watsu France enrichit le programme international en ajoutant 50 heures supplémentaires sur la gestion des émotions.

En travaillant à la présentation du programme en mai 2013, le plénum a décidé d'ajouter également une séance de certification.

Les adhérents donnent leur avis sur la présentation de cette réforme figurant dans le dossier. Ils la trouvent claire à une réserve largement partagée en ce qui concerne la présentation des séances de démonstration de maîtrise et de certification dans le tableau.

À la demande de Valérie Baeteman, un débat s'engage sur les conditions d'accès au statut de prestataire de Watsu (Watsu provider). Georges et Philippe résume les conditions récemment réformées par le plénum des formateurs qui sont plus strictes que celles exigées par WABA. Georges évoque son expérience dans le cadre du groupe d'établissements thermaux pour lequel il travaille. À la fois kinésithérapeute et ostéopathe, Valérie fait remarquer que le caractère tripartite du contrat de prestataire de Watsu (le formateur, le futur prestataire et la structure qui l'emploie) n'est pas du tout adapté au statut français des kinésithérapeutes et des ostéopathes qui, le plus souvent, travaillent de manière indépendante. Georges donne les justifications de cette exigence. Philippe conclut que, ces conditions étant fixées au niveau international, les perspectives d'évolution sont minces.

*La réforme décidée et présentée par le plénum est approuvée à l'unanimité.*

## II. COMMUNICATIONS ET DÉBATS

### ① Préparation de notre participation à des salons (notamment au salon Zen d'octobre 2013)

Cette question ayant finalement été examinée à l'occasion du rapport moral du président et des débats qu'il a suscités, l'assemblée décide de passer aux questions diverses.

## III. QUESTIONS DIVERSES

### Guy Despont évoque trois questions ou suggestions.

La première concerne les possibilités de financement au titre de la formation professionnelle. Il existe actuellement deux structures – l'école française de Watsu créée par Gianni De Stefani et Xavier Boisson et Philippe Quillien dans le cadre de Watsu Paris – qui proposent des conventions de formation professionnelle. Il appartient ensuite à chaque salarié, travailleur indépendant, etc., d'établir un dossier auprès de l'organisme spécialisé dont il relève.

La deuxième question concerne l'envie et le besoin des étudiants de se connaître et de se contacter pour faire des échanges. En l'absence de diffusion de la liste des adhérents, Facebook peut représenter un instrument commode reposant sur la base du volontariat. Une page spéciale pourrait ainsi être créée par le groupe du Watsu francophone.

Enfin, Guy évoque l'intérêt d'un glossaire qui présenterait les définitions essentielles du travail corporel aquatique (WABA, IAKA, WABR, etc.).

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h09.*

*Philippe Quillien,  
Président de Watsu France*

*Hélène Tanguy  
Secrétaire de Watsu France*